

N° 2024-007

OBJET :

*Natura 2000 - Demande de subvention pour l'animation 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 10 janvier 2024

Présents :

Mmes BUET Emmanuelle, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....	23
pour :.....	23
contre :.....	00
abstention :.....	00

Procurations ont été données par :

- BERNAZ Célia à VUAGNOUX Jean-Louis,
- MUFFAT Jean-François à TROMBERT Fabien.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la demande de dérogation de la CCHC pour continuer d'animer le site Natura 2000 du Roc d'Enfer a été acceptée par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Les conditions de financement prévues au titre de cette dérogation est le maintien d'une subvention FEADER à un taux de 50 %, et le financement par la CCHC de 50 % de cette animation.

Il souligne que le plan d'animation est proposé à l'identique des années précédentes, à savoir une animation par la responsable des espaces naturels sur 50 % d'ETP, une médiation environnementale par l'écogarde sur 25 % d'ETP et des sorties scolaires sur le site Natura 2000.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de déposer une demande de subvention au titre du Programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020 « Animation environnementale des territoires à enjeux » - TO 07.63 pour l'animation 2024 du site du Natura 2000 du Roc d'Enfer. Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 43 847,66 € :

Nature des dépenses	Montant TTC
Prestations d'animation	4 860,00 €
Frais salariaux	32 489,71 €
Coûts indirects sur frais salariaux (15%)	4 873,46 €
Frais de déplacement au forfait sur frais salariaux (5%)	1 624,49 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 847,66 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- valide le plan d'animation et le plan de financement suivant :
  - autofinancement CCHC – 50 % 21 923,83 €
  - FEADER – 50 % 21 923 83 €
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer une demande de subvention à l'Union Européenne au titre du FEADER et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELe Président  
Fabien TROMBERTLe secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD